



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1141

Lyon 9e - Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne – EI 09 347

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1141 - LYON 9E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
CONSENTIE PAR LA METROPOLE DE LYON A LA VILLE
DE LYON DU GYMNASSE DE LA DUCHERE SIS 358
AVENUE DE CHAMPAGNE – EI 09 347 (DIRECTION
CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne à Lyon 9^{ème} constitué du plateau sportif ainsi que des locaux situés aux 1^{er} et 2^{ème} sous-sols du bâtiment.

Afin de mutualiser l'usage de cet équipement, il a été convenu entre nos deux collectivités sa mise à disposition à des associations sportives (Lyon Handball, Lyon Roller, Lyon gymnastique rythmique (Lyon GR) notamment) sur la base de créneaux horaires, en soirée, les week-ends et les vacances scolaires.

S'agissant d'associations dont les activités contribuent fortement au développement de la politique sportive de la Ville de Lyon dans le quartier de la Duchère, il vous est proposé d'accepter la mise à disposition, par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, du gymnase de la Duchère dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire aux conditions suivantes :

- Mise à disposition du plateau sportif (gymnase), des vestiaires, des blocs sanitaires et des locaux de stockage du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2023 ;
- gratuité de la mise à disposition ;
- prise en charge financière par la Ville de Lyon du gardiennage à temps complet correspondant à la totalité des créneaux de mise à disposition par la Métropole de Lyon et par la Ville de Lyon ;
- prise en charge financière par la Métropole de Lyon du nettoyage et des fluides (pour la consommation d'eau, chauffage et électricité) correspondant à la totalité des créneaux de mise à disposition par la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

Les coûts engagés par la Ville de Lyon pour l'ensemble des charges de gardiennage sont estimés à 88 000 € sur la base d'un volume d'utilisation de 4 000 heures par an. Ils pourront donc varier en fonction de ce volume d'heures mis à disposition.

Cet équipement sera donc utilisé par des associations sportives le soir, les week-ends et les vacances scolaires en journée pour l'organisation de leurs entraînements, de leurs compétitions ou de leurs stages.

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La mise à disposition à titre gratuit, consentie à la Ville de Lyon par la Métropole de Lyon, du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne à Lyon 9^{ème} aux conditions sus évoquées, est approuvée.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, est approuvée.
- 3- Les dépenses correspondantes, soit 88 000 € seront prélevées sur les crédits inscrits en 2021 et sous réserve du vote du budget pour les années suivantes, programme SPEQUIP, opération SPSS fonction 321, nature 6282.
- 4- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer ladite convention d'occupation temporaire, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET